

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du 27 mars 2023

Délibération N° 27/03/2023 18

**RESTAURATION SCOLAIRE et ACCUEILS DE LOISIRS**

=====  
L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 21 mars 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Thierry PLOUVIEZ, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

**Étaient absents excusés** :

M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE  
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration M. Christophe LOURME  
Mme Florence CAUDRON qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER  
M. Jean-Christophe CAMBIER qui a donné procuration à Mme Karine GOUBE

**Était absente** :

Mme Maggy JANSSOONE

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Au nom du Bureau Municipal, je vous propose de mettre à jour les modalités d'inscriptions et de paiement suite à la gestion par les familles des réservations des repas et de leurs plannings sur le portail famille :

**Modalités d'inscriptions** :

Les réservations et annulations doivent se faire obligatoirement sur le portail familles ponctuellement ou à l'année.

Ne sont autorisés à manger à la cantine le mercredi, uniquement les enfants fréquentant l'accueil de loisirs le matin ou la journée.

Les réservations et annulations de repas doivent être faites avant 8h30 la veille. (Le vendredi pour le repas du lundi et le mardi pour le repas du jeudi)

Attention tout repas non décommandé à temps sera facturé.

**Moyens de paiement :**

- Post paiement par prélèvement bancaire le 11 du mois suivant
- Post paiement au début du mois suivant, avant le 15 :
  - Sur le Portail Famille (PayFip)
  - Carte bancaire
  - Chèque
  - Espèces

**Jour(s) de carence :**

En cas d'absence pour maladie et pour force majeure, un jour de carence sera appliqué.

**Rejet de prélèvement bancaire :**

En cas de rejet de prélèvement, les frais occasionnés seront à la charge du redevable.

Au bout de trois prélèvements rejetés, la famille devra prévoir un autre moyen de paiement.

**Tarifs** : Les tarifs applicables seront les suivants :

**Tarifs normaux :**

Code	Quotient familial	Prix du repas
A	supérieur à 1015 €	3.85 €
B	compris entre 718 € et 1015 €	3.54 €
C	compris entre 493 € et 718 €	3.12 €
D	inférieur à 493 €	2.70 €
E	Extérieurs	4.08 €

**Tarifs minorés** : Applicables pour les familles domiciliées à Saint-Laurent-Blangy ayant 3 enfants et plus inscrits à la cantine et s'applique dès le premier enfant.

Code	Quotient familial	Prix du repas
A	supérieur à 1015 €	2.90 €
B	compris entre 718 € et 1015 €	2.65 €
C	compris entre 493 € et 718 €	2.34 €
D	inférieur à 493 €	2.03 €

**Tarif pour l'accueil d'un enfant bénéficiant d'un P.A.I.** et apportant son repas pendant la pause méridienne : un tarif minoré de 50% du montant initial du repas leur sera facturé.

Les tarifs applicables seront les suivants :

Code	Quotient familial	Tarifcation Pour surveillance
A	supérieur à 1015 €	1.93 €
B	compris entre 718 € et 1015 €	1.77 €
C	compris entre 493 € et 718 €	1.56 €
D	inférieur à 493 €	1.35 €
E	Extérieurs	2.04 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 062-216207530-20230327-D\_2023\_0327\_18-DE



**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Préfecture le  
et de la publication le 28 mars 2023  
Extrait certifié conforme à l'original  
Nicolas DESFACHELLE  
Maire,**

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE SAINT-LAURENT-BLANGY' around the top and 'Pas-de-Calais' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above. The signature is written in a cursive, sweeping style that extends across the stamp.